



CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**Séance publique au Centre des Congrès & Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens à Saguenay à 19 h
Le 12 mai 2016**

Nombre de participants : 22 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Le déroulement

L'ordre du jour proposé de la soirée est le suivant :

- Présentation des objectifs de la démarche d'information et de consultation ainsi que du mandat de l'animateur-coach;
- Présentation des règles du jeu de la rencontre;
- Présentation du projet par les représentants de la RMR;
- Pause;
- Période de questions et commentaires.

3. Les objectifs

Monsieur Camil Laforge explique les objectifs du programme d'informations et de consultations qui sont les suivants :

- Engager les citoyens dans la démarche globale du projet d'agrandissement;
- Faciliter l'accès à l'information pertinente;
- Favoriser des échanges cordiaux et productifs.

La démarche d'information et de consultation du public consistait à la remise de documentation au sujet du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET ».

Deux rencontres d'information et de questionnement ont été prévues (le 10 mai à Alma et le 12 mai à Chicoutimi). De plus, il y aura une visite du LET, le samedi 9 juillet. Enfin, trois ateliers thématiques de travail (agrandissement, nuisance ainsi que transport et enfouissement) seront prévus pour promouvoir des échanges structurés.

Il est mentionné que le dépôt des comptes rendus et du rapport de consultation se feront sur le site web de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4. Mandat de l'animateur-coach

Monsieur Camil Laforge présente le mandat de l'animateur-coach qui consiste à :

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et de leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue de son dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur le site Internet et sur la page Facebook.

Monsieur Camil Laforge propose les règles suivantes :

- Enregistrement et conservation des discussions pour la validation du compte rendu;
- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche des problèmes et des pistes d'amélioration;
- Limite à deux (2) questions par intervention et possibilité de retour.

6. Interventions de l'animateur-coach

L'animateur-coach aura à poser certaines interventions :

- Reformulation et questionnement pour plus de compréhension et de précision;
- Questionnement et demande de suivi à la RMR;
- Respect des règles du jeu;
- Gestion du temps et du climat des échanges;
- Adaptation des consignes, au besoin, pour atteindre les objectifs de cette rencontre.

7. Présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station

Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) font une présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique. Les sujets traités sont :

- Les principes de l'entente avec Saguenay;
- Le projet d'agrandissement;
- L'échéancier;
- Le processus de consultation.

Les représentants de la RMR sont :

- Monsieur Guy Ouellet, directeur général;
- Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications, programmes et services;
- Monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

*Voir la présentation PowerPoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Madame Stéphanie Fortin informe de l'ajout d'un atelier thématique portant sur la sensibilisation, l'éducation et les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

8. Pause de 15 minutes

9. Période de questions et commentaires

Monsieur Camil Laforge fait un rappel des règles du jeu et des interventions que l'animateur-coach peut faire (reformulation des questions ou demande de précision). De plus, il précise que les journalistes ont été informés que cette période est réservée aux citoyens. Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) seront disponibles après la séance d'information.

9.1 Monsieur Carl Brassard, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Carl Brassard habite près du chemin d'accès au site. Il manifeste certaines préoccupations. La première concerne la circulation des camions. Il mentionne que lorsque les camions se dirigent vers Alma, ils doivent empiéter sur la voie rapide. La route n'est pas assez large pour permettre au camion de sortir en toute sécurité. Il indique qu'un camion a failli entrer en collisions avec son propre véhicule. Il s'inquiète pour la sécurité dans le secteur.

De plus, il indique le fort bruit produit par les camions lorsqu'ils empruntent la route régionale. Celui-ci travaille de nuit et il est dérangé par le bruit durant le jour. Malgré la présence de pancartes, plusieurs camions utilisent les freins moteurs « Jacob ». Il estime qu'un suivi serait à faire sur cette question.

Enfin, il veut vendre sa maison, mais selon l'évaluateur celle-ci aurait perdu de la valeur.

9.2 Monsieur Yves Laporte, citoyen de Chicoutimi

Monsieur Yves Laporte est un gestionnaire en environnement. Il propose un plan pouvant augmenter la réduction des déchets du Saguenay de 90 % à 99 %.

L'idée de *Génération R* est inspirée du *Plan de réduction des déchets* lancé par le gouvernement de Jean Charest. Ce plan a donné peu de résultats à cause du faible financement. *Génération R* commence à trouver des preneurs pour les matériaux qui sont encore en bon état (réemploi). Ensuite, on pourrait éviter le transport à l'enfouissement de plusieurs matériaux : compostage, etc. Enfin, une grande partie des déchets proviennent des matériaux de construction issus des chantiers de démolition (bois, bardeaux, fenêtres, etc.). Aussi, les rembourrés (divans, meubles, etc.) pourraient être détournés de l'enfouissement. Le plan de *Génération R* réduirait les déchets de 99 % en cinq ans et cela ne coûterait rien. Il indique même que son plan générerait de l'argent.

Monsieur Camil Laforge comprend de l'intervention que sont proposées différentes activités permettant de réduire à la source les différents déchets avant qu'ils deviennent des résidus. Monsieur Laforge invite monsieur Yves Laporte à déposer un plan d'affaires.

Monsieur Yves Laporte mentionne que son plan d'affaires est basé sur le réemploi des objets en bon état. Comme il s'agit d'exporter les déchets du Saguenay, il faudrait extrapoler le plan d'affaire sur l'ensemble des déchets de la région. Cela vise plusieurs petites actions qui concerneraient l'ensemble de la population.

9.3 Madame Justine Desjardins, citoyenne de Chicoutimi

Madame Justine Desjardins a une question sur le résidu final surtout en ce qui a trait aux matières organiques.

Question 1 : L'intégration du retrait de l'enfouissement des matières organiques a-t-elle été incluse dans les prévisions du site?

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), mentionne qu'il faut analyser deux tableaux. Premièrement, la RMR propose la solution la plus pessimiste dans le cas d'un échec total avec leurs programmes ou autres actions. Dans les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) communs, il sait que les matières organiques composent 45 % de notre bac. En faisant un calcul rapide, on pourrait en arriver à 85 000 tonnes. Cependant la RMR n'a pas tenu compte de ces objectifs de réduction et elle a proposé le scénario le plus pessimiste au ministère de l'Environnement.

Madame Justine Desjardins indique que lorsqu'on parle d'un projet de société, il faudrait laisser tomber le langage pessimiste. Par exemple, « au lieu de bâtir une deuxième remise pour entreposer plus de choses, il serait plus pertinent de faire le ménage dans celle que nous avons déjà ».

Monsieur Guy Ouellet indique qu'il faut comprendre de l'enfouissement que nous ne bâtirons pas le site d'un coup. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a des prévisions, et si le plan va bien, celle-ci n'aura pas besoin de développer d'autres cellules. Il est important de prévoir l'imprévisible et il faut s'attaquer aux méthodes. « Plus longtemps possible que le bois va rester debout, le plus longtemps que nous allons être heureux ».

Monsieur Camil Laforge confirme que son commentaire a été mentionné lors de la consultation publique à Alma. Autrement dit, comment pouvons-nous accélérer la réduction à la source plutôt que d'augmenter le processus d'enfouissement?

9.4 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Il s'agit de sa deuxième participation durant ces consultations publiques. Lors de sa première intervention à Alma, il avait indiqué qu'il était déçu de ce qu'il avait vu. L'annonce de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) d'ajouter un atelier concernant la sensibilisation n'a cependant pas fermé sa plaie.

Question 2: Pour cette grande entente historique, il y a-t-il un représentant légitime de la ville de Saguenay?

Monsieur Guy Ouellet mentionne la présence de monsieur Denis Berner, directeur des matières résiduelles et du développement durable, qui représente la ville de Saguenay et monsieur Bruno Lavoie qui représente la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Monsieur Richard Thériault demande d'enlever le mot « historique » après entente. Il trouve ce mot irritant. Il souhaite qu'on revienne sur la diapositive des scénarios proposés pour l'agrandissement. Il ne s'est pas opposé au premier projet lors de la création du site d'enfouissement technique à Hébertville-Station. Son intention n'est pas de s'opposer à l'agrandissement, mais de le faire avec certaines réserves. À l'époque, il y a eu des négociations pour acquérir certains lots. Plusieurs personnes sont concernées par le projet : lac Marco où il y a un projet domiciliaire, les résidents qui vivent à proximité du LET et au lac Bellevue.

Monsieur Thériault réaffirme sa proposition que la venue des déchets de Saguenay soit retardée jusqu'à la mise en place des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), approuvés par RECYC-Québec et harmonisés. Présentement, les citoyens ne sont pas conscientisés aux bonnes pratiques pour la gestion des matières résiduelles. Il trouve qu'il sera difficile de rejoindre les gens avec une stratégie de communication. Comment allons-nous amener les citoyens à poser des gestes

responsables? Il a un doute et c'est pour cette raison qu'il propose de reporter en 2020 l'accueil des déchets du Saguenay.

Monsieur Camil Laforge indique que nous avons noté sa proposition qui est très claire, sa déception au niveau de l'absence d'élus de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que son appréciation sur l'ajout d'un atelier thématique sur la sensibilisation.

9.5 Monsieur Lucien Laroche, résident de Laterrière

Monsieur Lucien Laroche possède un chalet au lac Bellevue. Il a assisté aux audiences du BAPE lors de la création du site. Lors des audiences, il y a posé une question sur les discussions avec la ville de Saguenay. La réponse de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) était qu'il y avait eu des contacts, mais que la collaboration n'était pas possible pour différentes raisons.

Question 3 : Que s'est-il passé depuis deux ans pour ce changement de position?

Monsieur Guy Ouellet invite à relire les procès-verbaux du BAPE afin d'avoir les bons mots mentionnés à cette époque. Il y a eu des tables de travail dans le cadre de la création des premiers plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), soit en 2005. Les relations allaient bien, mais les agendas n'étaient pas aux rendez-vous particulièrement au niveau de l'enfouissement. Au Saguenay, il y avait un contrat pour le site jusqu'en 2017, tandis qu'au lac nous avons besoin immédiatement d'un nouveau site. Les démarches sont longues pour la recherche d'un nouveau site, soit près de cinq (5) ans. Il est difficile en cours de route d'arrêter un projet. À l'époque, nous avons construit un lieu d'enfouissement technique (LET) à L'Ascension pour cinq (5) ans afin de nous permettre de trouver un nouveau site. En l'espace de six (6) ans, nous avons construit deux LET. On s'est occupé de nos affaires par rapport à nos besoins. C'est pour ce faire que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) n'a pas rediscuté avec Saguenay.

Question 4 : Lors du BAPE, il y a eu deux entreprises qui ont suggéré des propositions technologiques très alléchantes. Allez-vous vérifié certaines technologies plutôt que d'agrandir le site?

Monsieur Guy Ouellet indique qu'il y avait 1 000 sites d'enfouissement au Québec. Maintenant, il y en a une trentaine de LET et quelques incinérateurs en opération. Dans l'entente, il est prévu que les organisations favorisent un développement technologique répondant aux critères et normes en vigueur. Pour l'instant, l'ensemble des technologies proposées ne répond pas aux critères de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ou aux normes exigées du Gouvernement du Québec. La RMR est à l'affût, mais actuellement l'enfouissement des déchets reste le plus sécuritaire.

Monsieur Camil Laforge pose une question d'éclaircissement.

Question 5 : Parmi les études que vous avez citées, il y aura des explorations pour d'autres technologies que celle que vous proposez?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que nous avons reçu tous les vendeurs pour les technologies. Nous sommes assez bien documentés. La dernière proposition reçue est celle de CENTREM qui était considérée comme un incinérateur. L'incinération ne peut se faire au Québec. Il existe quelques sites ayant l'autorisation, mais le coût d'opération est très important. Le gouvernement du Québec et RECYC-Québec demandent de respecter le principe du 3 RV (Réduction à la source, Réemploi et Recyclage) et les principes de bannissement. Il y aura une possibilité de tirer profit du déchet ultime, soit par une valorisation quelconque qui permettrait de fermer le site. Cependant, nous sommes à 55 % de recyclage. Il reste donc 45 % des matières qui continue de se rendre à notre site. Le seul élément que nous pouvons brûler est le résidu ultime. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a beaucoup de travail pour récupérer les matières organiques et le 45 % des matières recyclages restantes.

Question 6 : Pourquoi Edmonton et la Mauricie utilisent-elles ces technologies, mais pas ici?

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'au sujet d'Edmonton, il s'agit d'un autre débat. On parle d'un projet de 135 millions qui est construit par l'entreprise Enerken. Le personnel de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a visité leur installation. L'objectif premier de la RMR est de mettre en place le bac brun, de faire la promotion du recyclage et d'enfouir le moins possible. La RMR regardera attentivement les technologies qui fonctionnent.

9.6 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Richard Thériault félicite la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) pour la petite vidéo diffusée lors de la présentation et pour le travail concernant le recyclage, la sensibilisation, la gestion des écocentres, etc. Il demande le fonctionnement des installations au Saguenay. Il estime que nous ne sommes pas près et que l'entente est uniquement une intention politique.

Question 7 : L'entente est-elle coulée dans le béton? Pouvons-nous la modifier?

Monsieur Laforge demande quelques précisions sur l'engagement mutuel derrière l'entente et le désir d'harmoniser les plans de gestion des matières résiduelles.

Monsieur Guy Ouellet mentionne que l'entente est publique. Elle est dûment signée par l'ensemble des parties (cinq préfets). Chacune des MRC a donné son aval par résolution. Il s'agit de la première fois que cinquante (50) municipalités donnent leur

accord à un projet semblable. Dans l'entente, il est stipulé qu'un des objectifs est d'arrimer les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). La volonté est donc de moins enfouir et d'être bien préparé pour atteindre les objectifs fixés.

Question 8 : Combien de municipalités au Saguenay–Lac-Saint-Jean sont reconnues par la certification de RECYC-Québec?

Monsieur Guy Ouellet indique qu'il ne dispose pas de cette information. Des vérifications seront faites afin d'obtenir une réponse.

Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications à la RMR, précise que la certification de RECYC-Québec vise principalement le secteur commercial. On mentionne qu'il n'aurait pas de municipalités certifiées.

Monsieur Richard Thériault croit que les municipalités peuvent obtenir cette certification. Il indique que « nos municipalités ne sont pas là, donc nos élus ne sont pas là ». Il questionne sur la vitesse pour accueillir les déchets dès 2017. Il n'est pas mal à l'aise de faire traverser plus de déchets dans le Parc des Laurentides. Il précise que l'entente est uniquement économique plutôt qu'environnementale en donnant en exemple une déclaration du maire Jean Tremblay que la ville de Saguenay va sauver 50 millions avec cette entente.

Monsieur Camil Laforge réclame que l'information demandée sur les municipalités certifiées à RECYC-Québec soit mise sur le site Internet.

Monsieur Guy Ouellet répond « sans aucun doute ».

9.7 Monsieur Yves Laporte, citoyen de Chicoutimi

Monsieur Yves Laporte demande des précisions sur les statistiques. Nous sommes rendus à 45 % de recyclage.

Monsieur Camil Laforge précise que c'est plutôt 55 %.

Monsieur Laporte pense que ce chiffre est pratiquement impossible. Il indique qu'un maximum de 80 % de ce qui passe au centre de tri va se retrouver sur le marché du recyclage. Il a fait des rapports sur ce sujet. De plus, les petites entreprises ne sont pas portées à faire du recyclage, car il en coûte plusieurs milliers de dollars au Saguenay. Il demande d'éviter de présenter des chiffres qui ne présentent pas la réalité.

Monsieur Camil Laforge revient sur la caractérisation faite par Monsieur Laporte. Les chiffres présentés sont ceux du Lac-Saint-Jean. Il demande si Monsieur Laporte a fait de la caractérisation des déchets au Lac-Saint-Jean.

Monsieur Yves Laporte répond par la négative. Il a fait de la caractérisation un peu partout au Québec, mais il ne pense pas qu'au Lac-Saint-Jean ce soit mieux qu'ailleurs.

Monsieur Camil Laforge indique que lors de la consultation à Alma, les gens ont manifesté une fierté des travaux effectués par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR). Il précise qu'il a contesté des données émises par la RMR en les comparant à sa propre évaluation qui ne sont pas appuyées sur la même base de données.

Monsieur Guy Ouellet veut préciser qu'un coût zéro est exigé pour les entreprises du Lac-Saint-Jean allant au centre de tri. La levée et la location des conteneurs sont aux frais des entreprises et il y a un prix fixé à 135 \$ la tonne. La stratégie pour le prix à la tonne est de pénaliser l'enfouissement et d'utiliser l'argent pour favoriser la création des programmes. Actuellement, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est à la troisième saison de la caractérisation de son gisement.

Madame Stéphanie Fortin donne un complément d'information concernant la question de monsieur Richard Thériault sur la certification des municipalités à RECYC-Québec. La RMR aide financièrement les municipalités pour que celles-ci aient des équipements pour le recyclage. Elle s'est associée avec la Société de gestion environnementale (SGE) qui rencontre les municipalités.

Monsieur Marc Bouchard, citoyen de l'arrondissement Jonquière

Question 9 : Monsieur Marc Bouchard demande s'il est prévu dans l'entente des objectifs fixés pour atteindre les cibles gouvernementales pour 2020. Si l'un des partenaires n'atteint par les objectifs, l'entente prévoit-elle des pénalités?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que le gouvernement et RECYC-Québec ont fait une toile d'araignée. Les redevances seront fortement affectées si la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) n'atteint pas les objectifs fixés (pertes de redevances). L'argent que nous ne mettons pas pour être meilleurs nous la perdons. Monsieur Ouellet parle de près de six (6) millions en redevances pour la RMR et le double pour le Saguenay. Dans l'entente, il est prévu que la RMR peut retirer des matières aux frais de l'organisation en question. Le premier défi est de coordonner l'arrivée du bac brun. Il y a en effet des modalités et des pénalités prévues dans l'entente. La plus grande pénalité est de ne pas atteindre les objectifs fixés.

Question 10: Le gouvernement a un pouvoir au niveau des redevances. Avec l'entente actuelle, vous ne pouvez pas contraindre Saguenay à respecter les objectifs?

Monsieur Guy Ouellet explique, qu'à titre d'exploitant du site, que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) peut prendre des mesures. Dans le cas d'un camion contaminé, celui-ci sera intercepté. Nous allons nous occuper de la disposition convenable aux frais de l'organisation.

Monsieur Marc Bouchard précise qu'il ne parle pas de la contamination d'un type de déchet, mais plutôt du volume. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a calculé la durée de vie du site en tenant compte du tonnage en pensant qu'il va diminuer le tonnage d'ici 2020. Il y aura donc un impact sur la durée du site si le tonnage ne diminue pas comme espéré. Jusqu'à présentement, la perte de redevances à Saguenay ne semble pas avoir été un incitatif.

Question 11: Si le volume des déchets ne diminue pas comme espéré, faudra-t-il négocier une nouvelle entente?

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il est difficile de tableur sur le tonnage dans le cas d'une augmentation importante de l'économie ou d'une croissance de la population. Il est difficile de pénaliser des municipalités parce qu'il y a plus de personnes.

Monsieur Camil Laforge indique qu'il a été mentionné par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) lors de la rencontre tenue au Lac-Saint-Jean que les coûts d'opération seront partagés en fonction du volume traité. Dans l'éventualité qu'une des parties réduise de manière significative son volume de déchets, l'autre partenaire verra augmenter proportionnellement les coûts globaux d'opération du site. Il apprécie l'intervention de Monsieur Bouchard sur cette question.

Question 12: La question concerne la coordination pour l'implantation des bacs bruns. Est-ce que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay devront utiliser la même méthode? Y a-t-il une coordination sur la méthode ou sur le délai avant que la collecte soit mise en place?

Monsieur Guy Ouellet indique que les deux PGMR proposent à la population la mise en place du bac brun pour le détournement. Lorsque ces derniers seront acceptés, l'objectif sera de coordonner leur arrivée. Il n'y a pas de discussion concernant le traitement de la matière. Par exemple, la biométhanisation pourrait être envisagée avec le gisement régional. Actuellement, ils ne sont pas rendus là. L'objectif est de ficeler l'entente et de commencer de travailler.

Question 13: Allez-vous donner le choix à la population de choisir un bac brun ou un bac de compostage?

Monsieur Guy Ouellet précise qu'il y a régulièrement des sessions de compostage. La commission qui a examiné le PGMR va déposer son rapport mercredi prochain. Il y aura une évaluation des recommandations suggérées. Dans le PGMR initial, ce n'était pas envisagé comme une option.

Monsieur Camil Laforge demande à quel moment les recommandations de la commission sur le PGMR seront rendues publiques.

Monsieur Guy Ouellet mentionne que le processus est plus long à cause des trois consultations à faire auprès des MRC. Suite au dépôt des recommandations de la commission, le conseil administration de la RMR devra prendre position. Par la suite, elles seront présentées aux trois MRC pour obtenir leurs commentaires. Après, il y a une analyse de RECYC-Québec et nous aurons donc un PGMR modifié. Un avis de motion sera donné par chacune des MRC en septembre pour une acceptation en octobre. Enfin, le gouvernement devra approuver le document. Nous parlons de six mois.

Monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), précise que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) devrait diffuser un communiqué sur le contenu du rapport de la commission sur le PGMR.

Monsieur Camil Laforge indique que nous pourrions travailler avec le matériel de base lors de l'atelier portant sur la sensibilisation.

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il y aura une rencontre du comité de travail de l'entente en juin afin de définir le rôle du comité, etc.

9.8 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Question 14: Va-t-il y avoir des audiences du BAPE suite à ce processus?

Monsieur Guy Ouellet précise que des audiences du BAPE pourraient être demandées par des citoyens. Cependant, il faut avoir des raisons valables et il existe un nouveau processus de médiation qui peut être entrepris.

Monsieur Richard Thériault indique qu'on va se revoir lors des audiences du BAPE.

Monsieur Camil Laforge demande si le promoteur peut faire la demande lui-même pour avoir des audiences du BAPE.

Monsieur Guy Ouellet précise que c'était le cas lors de la construction du lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

Monsieur Richard Thériault ne veut pas travailler contre le projet, mais sa proposition vise à donner de la vitesse aux élus. Il veut les mettre en mode « panique » afin qu'ils parlent à leurs citoyens sur l'importance de réduire l'enfouissement des déchets. L'objectif est que le site d'enfouissement dure le plus longtemps possible. Je ne suis pas un opposant au site, mais je suis un opposant farouche à l'entente actuelle qui amène les déchets du Saguenay dès 2017.

Monsieur Camil Laforge indique que son message est très clair.

10. Mot de la fin

Monsieur Camil Laforge fait quelques rappels :

- Visite du site du LET le samedi 9 juillet;
- Invitation aux personnes intéressées par les ateliers de travail à laisser leurs coordonnées à l'arrière;
- Le dépôt du compte rendu se fera sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET »;
- Précision sur l'adresse web pour demander des corrections du compte rendu;
- Le dépôt du rapport de consultation se fera sur le site web de la RMR.

Monsieur Camil Laforge remercie les citoyens pour leur présence et les personnes qui ont fait part de leurs questions et de leurs commentaires. Enfin, il remercie les représentants de la Régie des matières résiduelles Lac-Saint-Jean (RMR).

La consultation publique se termine à 21h04.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ANNEXE 1 : Présences

Nom :	Municipalités :	
1.	Yves Laporte	Chicoutimi
2.	Jocelyne Tremblay	Jonquière
3.	Sylvain Fortin	Jonquière
4.	Lucien Laroche	Laterrière
5.	Vasilis Fafalis	Jonquière/Hébertville
6.	Denis Bernier	Saguenay
7.	Bruno Lavoie	MRC du Fjord
8.	Richard Thériault	Saint-Bruno
9.	Élise Thériault	Jonquière
10.	Marc Blaie	Laterrière
11.	Martin Ferland	Jonquière
12.	Nathalie Dubé	Saint-Fulgence
13.	Erchiqui Fouad	Saguenay
14.	Carl Brassard	Saint-Bruno
15.	Justine Desjardins	Chicoutimi
16.	Hélène Martel	Jonquière
17.	Valérie Duchesne	Saint-Bruno
18.	Simon Durocher	Chicoutimi
19.	Rocket Lavoie	Le Quotidien
20.	Dominique Gobeil	La Quotidien
21.	Marc Bouchard	Jonquière
22.	Jean-Robert Wells	Chicoutimi